N° 845 — 3e Année. CINQ CENTIMES Samedi 24 Janvier 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 23 TOURCOING, rue Neuve, 56

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Pour le département et l'étranger 3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr. L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 — FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 — LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, 2, Place de Rameau, à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, aux bureaux de la RELIGIOLE et de la MOLLEGEM, 1, Place de la Chapelle, et à l'Agence Havas, 3, place de la Bourse.

TÉLÉPHONE

LE PETIT DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

A la demande d'un grand nombre de ses lecteurs et lectrices

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commencera prochainement la publication du roman

LES MILLIONS

de M. Joramie

qui fait suite à la PETITE MIONNE dont le succès a été si éclatant

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 38	Ext. d'Esp.	75 21/32
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	463 12
Egypte 6 0/0	101 25	Panama	36 87
3 0/0 Italien	92 50	Russe 1880	— —
6 0/0 Turc	19 17	Alpines	217 18
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongrie 6 0/0	— —	Tharsis	161 25
Banque Ottom.	620 93	Tendance calme.	

RETOUR DE BELGIQUE

La Belgique dansait sur le volcan traditionnel des révolutions lorsque je l'ai quittée, l'autre jour. Les récentes dépêches nous ont appris qu'elle a cessé de danser: mais tout me porte à croire que le volcan n'est pas encore éteint.

On se renseigne difficilement sur les affaires d'un pays lorsqu'on y opère de la voix et du geste, à raison d'une conférence par jour; mais il est bien juste qu'on se taise un peu entre les deux verres d'eau sucrée. Si vous voir écouter le goulobet des autres, telle est la sagesse pour un conférencier qui a déjà trop joué du sien.

A deux ou trois reprises, j'ai essayé de cette sagesse-là et je m'en suis bien trouvé. Je ne connaissais que par les grandes lignes la géographie politique et morale de la Belgique ; je la connais maintenant de plus près. Non pas que j'en ai vu toutes les frontières : tanis on m'a montré où elles commencent, et je sais bien où elles finirent.

En Belgique, l'Eglise a étrangement abusé de ses privilèges. La ville de Bruges, pour ne citer qu'un fait en passant, possède 30 de ses couvents, et quelque peut-être serait-il plus logique de dire que ce sont les couvents qui la possèdent. Tous les ordres s'y trouvent groupés, au risque d'y provoquer tous les désordres. Rien ne se fait que par eux et pour eux.

Au point de vue artistique, rien à dire. Un couvent de plus, cela est toujours d'un bel effet romantique, dans une ville où chaque pierre porte la marque du moyen-âge. Le célèbre carillon de la Tour-Carrée ne perd rien à l'accompagnement des cloches sonnant autour de lui à toute volée. Mais il faut bien avouer qu'à Bruges, l'air-ain sacré abuse de la permission. On en a mis partout.

On m'a montré une carte où chaque couvent est représenté par une tache rouge. Eh ! bien, c'est comme dans la chanson de Paul Arène :

Tout est rouge

Un véritable voile de sainte Véronique cette carte brugeoise. Un taureau se jetterait dessus.

Le peuple s'y jette, en attendant, et les colères ne désarment pas. Quand je dis le peuple, j'ai peut-être tort : c'est plutôt la bourgeoisie intelligente qu'il faudrait lire. Elle n'attend rien des couvents, elle !

Le mouvement progressiste n'épouvante, du reste, aucune fraction de la bourgeoisie belge. Un riche industriel me disait à Marchienne :

— Si l'on s'obstine à nous refuser le suffrage universel, nous n'hésiterons pas à soutenir les organisateurs de la grève générale.

Ce n'est pas que Léopold soit fort exécré. Personne, ni en haut, ni en bas, ne songe à l'immoler sur l'autel de la patrie. Pas le moindre poignard aiguisé à son intention, dans l'ombre où se réunissent les conjurés. La tirade de don Carlos rateraît si le prince Baudoin, qui est l'héritier, la déclamait devant le tombeau des ancêtres. Mais le roi comme on pourrait d'un brave homme empêtré dans une mauvaise Constitution.

On m'a conté cette anecdote :

C'était à Bruxelles. Un Français et un Belge causaient des mérites divers de leur gouvernement.

— Nous sommes plus libres que vous, disait le Français.

— Vous croyez ? répondit le Belge.

Et, avisant un agent de police, il l'interpella en ces termes :

— N'est-ce pas que Léopold est un roi de carton ?

— Qu'est-ce que tu veux que ça me fasse ? répondit l'agent en s'éloignant flegmatiquement.

Il n'est pas rare que des jeunes gens se payent la fantaisie, en passant sous les fenêtres du palais, de crier à pleins poumons : « A bas le roi ! » et pas un policier qui se dérange.

Seulement, si Léopold n'est pas détesté, on s'aperçoit tout au moins que la liste civile est un objet de luxe dans un pays où la monarchie n'est qu'un instrument passif aux mains du dernier parti qui a triomphé. — Si encore nous n'avions pas nos princesses à doter ! ajoutent les libéraux en souriant.

Malheureusement, ces mêmes libéraux ne sont pas seulement sans inquiétude sur le résultat final de la campagne qu'ils ont entreprise en faveur de la revision. Il y a une question qui passionne les philosophes spiritualistes ; c'est le lendemain de la mort. Il y a une autre question qui trouble les républicains belges : c'est le lendemain de la victoire.

Deux lendemains également énigmatiques. Et que se passera-t-il en Belgique quand le suffrage universel y aura été proclamé ?

J'ai causé avec beaucoup de libéraux. Les uns pensent que le peuple, sous la poussée des événements et des idées, nommera une Chambre progressiste; les autres estiment, tout au contraire, qu'il rompra difficilement avec la vieille tradition catholique et conservatrice. De là un recul là où l'on espérait un progrès. — Et combien de temps la statue de la Liberté restera-t-elle voilée ? me disait un Bruxellois resté classique.

Quoi qu'il en soit, les progressistes sont généralement d'accord sur la nécessité de la revision du suffrage universel. A leurs yeux, le principe domine tout. Inutile d'ergoter.

Tout s'arrangera, tout s'équilibrera le plus naturellement du monde, par la seule force de la justice, quand chaque citoyen aura son bulletin de vote.

On fait remarquer, à ce propos, non sans raison, que l'exercice du suffrage universel en France n'a pas été sans quelques déceptions; mais on fait remarquer aussi que nous nous sommes toujours retrouvés.

Tel était le fond des polémiques engagées sur le suffrage universel entre les feuilles libérales et les feuilles catholiques, à l'heure même où avait lieu la manifestation de Bruxelles. La manifestation n'a point donné tout ce qu'elle promettait ; mais la polémique continuera, l'agitation dans les rues et dans les esprits ne s'apaisera point de sitôt et qui vivra verra.

Pour ceux qui connaissent bien la Belgique, c'est déjà tout vu. Ce n'est point en faisant fermer les bibliothèques des gares que le ministère clérical endiguera la marche en avant. Cette mesure contre la pensée, prise en plein dix-neuvième siècle par un gouvernement qui n'a plus même le respect de sa vie sur la Vieille Université, servira tout au plus à ridiculiser ceux qui devraient le redouter le plus, le parti libéral. Et gare aux empêchers de tourner en rond, quand l'idée aura suffisamment mûri !

Je disais, au début de cette rapide esquisse du mouvement libéral en Belgique que je connais un peu mieux, à présent, la géographie politique de ce pays. Ce que je sais bien, par exemple, c'est que le sol y est excessivement volcanique.

A quand le tremblement de terre ?

CLOVIS HUGUES

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 22 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Jules Roche a lu un décret instituant un conseil supérieur du travail qui comprendra 18 ouvriers et 18 patrons.

Les trois sénateurs choisis pour faire partie de ce conseil sont : MM. Jules Simon, Challemel-Lacour et Tolain; parmi les députés figurent : MM. Mesureur, promoteur de l'institution, Léon Say, Ricard, Pierre Legrand, Thévenet et le comte de Mun.

Parmi les publicistes, figure notre collaborateur et ami M. Hector Depasse; parmi les ouvriers, MM. Delahaye, ancien délégué au congrès de Berlin; Ribanier, secrétaire de la Bourse du travail.

Le conseil, qui sera présidé par M. Jules Roche, ministre du commerce, aura quatre vice-présidents : MM. Jules Simon et Challemel-Lacour, sénateurs, et MM. Léon Say et Mesureur, députés.

Les ministres ont continué l'examen du budget de 1892.

M. Constans a rendu compte des mesures prises pour assurer la rapide distribution des secours; dès hier matin, 4,600,000 francs avaient été distribués ; 5,000 francs au minimum ont été attribués à chaque département; des sommes supplémentaires à envoyer seront fixées d'après les renseignements des préfets dont 35 ont répondu déjà.

Dans l'attribution des secours, il est tenu compte de la population ouvrière et de ses besoins; la population des campagnes n'est pas oubliée.

L'élan de charité privée est admirable.

Le ministre s'est occupé de secourir la batellerie à Paris et dans les départements.

Les électeurs sénatoriaux de la Haute-Loire sont convoqués pour le 1er mars, afin d'élire le successeur de M. Lafayette, sénateur décédé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 22 janvier :

LA SEANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

Le recrutement de l'armée

M. le baron Reille fait connaître les modifications apportées par le Sénat à la proposition de loi et qui tend à classer en tête de la liste du recrutement et à affecter à l'armée de mer les jeunes gens inscrits sur les listes par suite de manœuvres frauduleuses ou de négligences graves.

La commission propose d'accepter le texte du Sénat.

L'urgence est déclarée et la proposition de loi ainsi modifiée est acceptée.

Les audiences de cour d'assises

M. Mège demande à M. le ministre de la justice de prendre les mesures pour qu'à l'avenir les audiences de cour d'assises ne soient pas connues on l'a vu trop souvent transformées en salles de spectacles.

M. Fallières, garde des sceaux, reconnaît la justice de cette protestation.

L'accusé qui défend sa tête ou sa liberté, est digne de pitié et la salle d'audience doit conserver le caractère d'austérité qui convient à la justice.

Les billets de faveur sont quelquefois tombés entre les mains de personnes qui n'auraient pas dû trouver leur place dans l'enceinte de la justice. (Mouvements divers.)

A l'avenir, il n'y aura plus d'exception. (Très bien.)

M. Mège, remercie M. le ministre de sa déclaration.

La navigation sur le Niger

M. le prince d'Arenberg demande des explications au ministre des affaires étrangères au sujet d'un incident qui est survenu au Congo.

M. Nizon a été envoyé dans le nord du Congo pour faire un accord de commerce. M. Nizon a été attaqué et blessé par les indigènes et l'agent général de la compagnie royale du Niger lui a notifié qu'il pourrait poursuivre son voyage, mais qu'on ne lui laisserait toucher terre sans l'autorisation de la Compagnie ; cette prétention est exagérée.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — L'acte de Berlin a établi, dans les termes les plus précis, la liberté de navigation du Niger.

Je ne sais adressé au colonel anglais et je ne peux croire que le gouvernement anglais donne satisfaction aux prétentions de la Compagnie du Niger ; en effet, le gouvernement anglais a envoyé l'ordre de laisser passer librement M. Nizon; la France a donc satisfaction en ce point.

M. le prince d'Arenberg remercie M. le ministre de ses explications.

L'incident est clos.

La Tripolitaine

M. Pichon pose une question au Ministre des affaires étrangères au sujet de la Tripolitaine.

Le 4 novembre dernier M. le ministre des affaires étrangères, interpellé par M. Dervillée, déclarait que la France ne méditait nullement de s'emparer de la Tripolitaine; en dépit de cette déclaration formelle, tous les jours, des journaux étrangers continuent une campagne tendant à faire croire que la France prépare une expédition au profit de ou en Tripolitaine.

L'orateur demande au ministre s'il est exact que la diplomatie tende à s'emparer d'une parcelle quelconque de cette territoire.

La France n'a rien à faire en Tripolitaine.

Le mobile de cette campagne est facile à saisir; on cherche à justifier certaines alliances et à faire croire que la France est l'ennemie de l'Italie.

Il existe donc toute une série d'articles de journaux italiens accusant la France de vouloir s'emparer de la Tripolitaine.

Il est bon, continue-t-il, de ne pas laisser sans réponse d'aussi traites allégations ; rien ne nous oblige à nous taire.

C'est dans ces sentiments que j'ai posé cette question à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — J'ai déjà fait une réponse, à M. Déroulède, il y a peu de temps, et je ne pense pas avoir rien à y ajouter ; j'en serais fâché.

Sur le fond de la question, je ne dirai rien, parce qu'il n'y a rien à dire.

Quant à la campagne des journaux, c'est peut-être leur faire trop d'honneur que de lui donner cette importance. Je ne crois pas que le gouvernement italien qui, s'il tient en juger par les déclarations d'amitié de M. Crispi, doit voir avec dédain les bruits répandus mensongèrement contre nous.

Ce n'est toujours pas à Constantinople qu'on peut s'émouvoir des articles auxquels il a été fait allusion. Nous n'avons jamais été en meilleurs termes avec le gouvernement de la Porte.

En résumé, il n'y a pas lieu de faire attention à des attaques que l'Europe ne peut prendre au sérieux. (Salves d'applaudissements. — Longue sensation.)

M. l'évêque Freppel tient à constater l'unanimité de la Chambre dans ces applaudissements.

L'incident est clos.

Les comités de secours

M. E. Moreau (du Nord) dépose une proposition de loi tendant à créer dans chaque département, par les soins du conseil général et du préfet, un comité départemental de secours et à Paris, au ministère de l'intérieur, un comité central destiné à centraliser les ressources.

Il demande l'urgence.

Après un long débat l'urgence est déclarée par 331 voiants contre 130 et la proposition est renvoyée aux bureaux.

La catastrophe de St-Etienne

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les conduites des ministres des mines de St-Etienne.

M. Dumay, rapporteur.— La Chambre a nommé, le 6 mai, une commission chargée de renseigner sur la situation, en raison des récents sinistres pour lesquels l'Etat avait dû voter des secours importants.

La commission a examiné les causes de l'accident de Villebœuf, et a conclu à la culpabilité de la compagnie ; elle avait méconnu les conditions de sécurité.

C'est le 12 août que la commission a commencé ses travaux par une visite aux survivants des deux catastrophes à Saint-Etienne; elle a ensuite examiné la question des responsabilités.

Depuis une vingtaine d'années, il y a eu six accidents très graves dans le bassin de la Loire ; jusqu'ici, on avait toujours conclu à une imprudence ouvrière ; la commission a cru devoir, s'il y avait lieu de faire une enquête pour voir si une autre conclusion ne s'imposait pas.

Il ne faut pas croire que pas d'accord avec les mineurs sur l'endroit d'où est venu le coup de grisou ; mais, d'après ce qu'il a vu, il y avait certainement manque de surveillance.

J'ai moi-même visité plusieurs mines sans faire aucune mauvaise rencontre, et j'ai trouvé une mine aussi mal tenue que celle de Villebœuf.

On avait parlé d'un suicide à propos de la mort d'un ouvrier nommé Page; la commission a établi que son ouvrier qu'il était impossible de faire retomber sur ce malheureux la responsabilité de l'accident.

On a soutenu parlé d'une lampe sans verre qui avait été projetée à quelques mètres lors de l'explosion ; se stratagème n'a pas réussi davantage; le dépositaire du brevet de l'inventeur en chef excluait toute idée de démonstage de la part d'un ouvrier, puisque la lampe démontée, le verre s'enlève à la main, sans outil, et que la pression d'enquête ne peut s'expliquer que par la rupture du verre par suite du choc de la lampe par projection contre une aspérité ou d'une pierre projetée par la violence de l'explosion entre les barreaux de la lampe.

M. Dumay prend sa lampe et entre dans des explications techniques.

Le lampe Mueseler présente des avantages, mais les ingénieurs reconnaissent qu'elle peut assez facilement se briser sans qu'il y ait faute de l'ouvrier, et produire ainsi une explosion.

La vérité est que l'explosion est due à la négligence de la Compagnie ; le grisou était en permanence dans les pargues de l'endroit où a eu lieu la catastrophe (interruptions); le barrage n'était pas fait dans les conditions voulues, des fissures se sont produites dans la marne, la flamme est sortie.

L'ingénieur en chef a reconnu que la compagnie avait été singulièrement imprudente de diriger un sous-gouverneur sans indications spéciales sur un point particulier de la mine qui exigeait un sérieux examen de détail.

L'orateur conclut en invitant le ministre à prendre les mesures nécessaires pour que la surveillance soit plus active que par le passé et que les directeurs soient invités à observer les prescriptions édictées par la commission du grisou.

M. Yves Guyot répond en laissant de côté toutes les questions d'imprudence, de malveillance et de lampe.

Le ministre dit qu'il faut étudier le moyen d'arrêter les galeries. Il croit que le gouvernement est insuffisamment armé par les lois et règlements en vigueur pour obliger les exploitants à prendre des mesures préventives contre les explosions, il ne croit pas non plus, comme l'a dit M. Granger, que le rachat des mines à l'Etat soit le moyen d'empêcher les accidents.

M. Granger protestent.

M. Yves Guyot a chargé une commission de préparer un règlement sur l'exploitation des mines; il s'engage à donner aux rapports des ingénieurs de l'Etat la plus grande publicité possible.

M. Souhet, appuyant les conclusions de la commission d'enquête, exprime la conviction que les accidents sont dus au mauvais état des barrages.

La Chambre s'est toujours montrée généreuse pour les victimes de ces catastrophes; les compagnies sont loin d'en faire autant, la loi ne pourrait-elle lui obliger à les imposer ?

M. Souhet voudrait aussi que les ouvriers fussent suffisamment armés pour faire valoir leurs droits (applaudissements).

M. Desprès, au nom de la minorité de la commission, s'attache à démontrer l'innocence de la compagnie.

M. Terrier appuie à son tour la thèse de M. Dumay et constate que les conclusions de la commission d'enquête sont très modérées.

La parole est à M. Lavy qui déclare que son discours sera long.

La Chambre décide de renvoyer la suite de la discussion à samedi.

La séance est levée.

SÉNAT

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Le Royer, président. Le Sénat procède à la nomination de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus commissaires titulaires : MM. Cazot, 150 voix; Franck-Chauveau, 145; Cordelet, 156; Demole, 149; Lavertujon, 149; Merlin, 151; Morel-bat, 147; Munier, 151; Trarieux, 150, commissaires suppléants : MM. Develle, 130; de Rozière, 129; Dauguère, 130; Tolain, ton remplacement de M. Garrigat, décédé), 129; Testelin, 128.

Par 181 voix, M. Challemel-Lacour est nommé vice-président de la haute-cour de justice.

Il n'y a donc qu'un nouveau commissaire M. Tolain, les autres sont tous réélus.

La loi municipale.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition de loi de MM. Morel, Lenoël et Le Gay portant abrogation du paragraphe 7 de l'article 40 de la loi du 5 avril 1884.

M. Léon Clément estime que l'expérience de la loi de 1884 ne saurait être encore concluante, et que toute modification à cette loi pourrait sembler hâtive.

L'orateur rappelle que le texte adopté en 1884 est le même que celui de la commission en 1877 dont M. Jules Ferry était rapporteur. Il ne lui déclarait que le conseiller ès demeurait en fonctions jusqu'à l'ennuisation définitive de son élection.

Il est plus équitable de maintenir la législation actuelle qui n'occasionné aucun inconvénient et qui a été acceptée par tout le monde.

Après une réplique de M. Morel, M. de Marcère défend le texte de la loi de 1884 et combat la proposition de M. Morel.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 35.

Séance mardi à 3 heures.

Le Froid et la Neige

Lille, 22 janvier. — Le dégel, accompagné de pluie, dans la matinée d'hier, a continué à Lille et aux environs.

L'Observatoire de Paris nous annonce qu'en France le temps pluvieux et assez doux va persister.

L'amoncellement des neiges

Soire-le-Château, 22 janvier. — La neige tombe à gros flocons. Les routes sont inabordables, la neige s'élevant à 1 mètre et 1 m. 50 de hauteur. Sur la voie ferrée, deux machines chasse-neige sont obligées de manœuvrer continuellement pour déblayer la voie.

Un village inondé

Calais, 22 janvier. — Notre correspondant nous télégraphie :

« La bourrasque de la nuit dernière et le dégel qui a suivi ont causé des inondations dans plusieurs villages du canton de Calais. Vers minuit, une avalanche d'eau a envahi le village Escalles, situé dans un bas-fond. A la ferme Samion, les étables ont beaucoup souffert et plusieurs bestiaux ont péri. Une partie du mobilier est perdue.

« A Peuplingues, les eaux ont envahi la ferme Joly et quatre-vingts moutons ont été submergés.

Calais, 22 janvier. — On a trouvé sur la route de Calais à Sangatte, le corps d'un malfaiteur qui avait succombé à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Les victimes du froid

Clermont-Ferrand, 22 janvier. — Trois personnes, dont un cantonnier employé sur la route de Cunthat, sont mortes de froid dans la journée d'hier.

Perpignan, 22 janvier. — Une femme a été trouvée, hier soir, morte des suites du froid.

Nouvelles Étrangères

L'Anniversaire de la Bataille de Dijon

Rome, 22 janvier. — L'anniversaire de la bataille de Dijon a été célébré hier à Rome par un banquet auquel ont pris part les généraux Bruneau, Ozil, Ozil et Bonnet, les sénateurs et les députés MM. Panano, Colessanni et Barzilai.

Après une allocution de M. Socci en faveur de la liberté et de la fraternité des peuples, surtout entre la France et l'Italie, dont les aspirations sont identiques, tant dans le passé que dans l'avenir, M. Colasanni, député a prononcé un brillant discours sur l'idée des races qui doit triompher.

Pourquoi ne serait-il pas permis aux latins de parler de l'union des races, aussi bien qu'aux Allemands et aux Slaves.

Glorifions ceux qui ont affirmée ce sentiment sur le champ de bataille de Dijon.

La scène s'est prolongée très tard. Plusieurs télégrammes ont été envoyés au maire de Dijon et à des hommes politiques français.

L'état du grand-duc Nicolas

Saint-Pétersbourg, 22 janvier. — L'état du grand-duc Nicolas s'est sensiblement amélioré. Il retrouve par moments sa lucidité. Il reconnaît son entourage. Ses forces, revenues en partie, lui permettent déjà de circuler dans sa chambre.

LE « Chambige » de Ville-d'Avray

Devant la Cour d'Assises de Seine-et-Oise

Séance du 22 Janvier 1891

Versailles, 22 janvier. — L'audience est ouverte à une heure. L'affluence est toujours nombreuse. L'accusé se cache encore la figure dans la main gauche.

Le père de la victime

M. Magois est invité par le président à continuer sa déposition interrompue hier.

L'honorable vieillard parle d'une scène très regrettable qui eut lieu chez lui et au cours de laquelle Mme de Wladimiroff aurait dit à Mme Magois, en présence de son mari, que, si son fils épousait Mme Dida, comme il était d'un caractère très violent et très jaloux, elle craignait qu'il ne le tuât un jour ! (Mouvement).

Nous fûmes très impressionnés de cette déclaration, ajoute M. Magois. Au surplus, Wladimiroff, ne nous a jamais inspiré une confiance. Il parlait de sa mère en termes très respectueux, la traitait de « bonne femme » et disait même que son père était une vieille ivrogne, qu'il avait mené une vie très accidentée et n'avait jamais rien fait de bon.

L'accusé manifeste des mouvements d'impatience que Me Demange, son défenseur, s'efforce de réprimer.

M. Magois affirme ensuite que l'accusé lui aurait dit, au cours d'un dîner, en parlant de sa mère qui refusait d'accéder au mariage : « Faites-lui des rentes, elle donnera son consentement.

Le président. — Qu'avez-vous à répondre ?

L'accusé. — J'ai répondu hier tout ce que j'avais à dire : je n'ajouterai rien.

Plus loin, M. Magois, articulant ce que Wladimiroff aurait, un autre jour, dit à sa mère devant lui : « Tu sais bien qu'il plaira aux mêmes que ma naissance et que je suis plus âgé que ne le porte mon acte de naissance », l'accusé se levant, s'écrie :

— C'est la première fois que je m'entends jeter de pareilles calomnies à la figure !

M. Magois (avec indignation). — Misérable ! je ne calomnie pas. Ce que je dis est l'expression de la plus sincère vérité. (Mouvement prolongé).

Le président l'invite au calme, et M. Magois poursuit sa déposition.

M. Magois, parlant des doutes conçus par lui sur la sincérité des sentiments d'affection de Wladimiroff pour Mme Dida, dit que jamais l'accusé n'a donné ni une fleur ni un bouquet à sa fille, chose étonnante de la part d'un fiancé.

Il parle de la passion de Wladimiroff pour les courses et lui reproche d'avoir emprunté un jour cent francs à une domestique pour se rendre à Longchamp.

Le président. — Qui est-ce qui a remboursé cette somme ?

M. Magois. — C'est moi.

L'accusé. — Mais je l'ai remboursée à mon tour !.

Le président. — Parfaitement, avez l'argent emprunté à un médecin !

— J'avais remarqué, dit M. Magois, que l'argent de ma pauvre femme disparaissait à vue d'œil. Un jour que j'en faisais l'observation à ma fille, elle me répondit : Que veux-tu, papa ! C'est lui qui se fait la payer partout. Peut-être même était-il quelques dettes ?

Enfin, ajoute M. Magois, lorsque j'appris que l'accusé traînait ma fille dans toutes sortes de lieux publics, j'ai été glacé d'effroi et je cherchais depuis l'occasion de me débarrasser de ce monstre (Sensation).

M. Magois, dont l'indignation est extrême, accompagne sa déclaration de force coups de poing sur l'appui de la barre.

Plus loin, il parle d'une autre scène très vive qu'il eut avec l'accusé à l'hôtel Balzac. Wladimiroff voulait à toute force pénétrer dans la chambre de Mme Dida ; malgré les efforts de M. Magois, il réussit à y pénétrer, et, ajoute le témoin, il se jeta sur ma fille.

C'est alors que je le menaçai d'appeler les gens de service et que je lui reprochai sa conduite odieuse. « Si vous aimiez ma fille, lui dis-je, vous n'agiriez pas ainsi ; vous la respecteriez ! » (Mouvement).

Devant son insistance je me suis appuyé sur le lit....

Le procureur de la République, s'adressant à l'accusé. — Persistez-vous à dire que Magois se trouvait couché dans le lit, comme vous l'avez déclaré hier ?

L'accusé. — Parfaitement.

Me Demange. — Il ne faudrait pas qu'il y eût d'équivoque : Wladimiroff reconnaît que M. Magois était habillé.

M. Magois avec indignation. — Comment ! ce misérable oserait-il attaquer ma moralité ! (Vive agitation).

Le président. — Votre moralité est hors de cause, Monsieur. Calmez-vous !

M. Magois parle ensuite des menaces de suicide formulées par l'accusé quand on lui fait comprendre que le mariage n'est plus possible. Ma pauvre fille espérait cependant le calmer en usant de douceur envers lui. Elle avait pris toutes sortes de ménagements pour lui faire entendre à son tour qu'il devait renoncer à elle. Le désespoir manifesté par l'accusé, de même que ses perpétuelles menaces, l'impressionnaient beaucoup. Ce n'est pas pour elle qu'elle craignait, c'était surtout pour lui.

M. Magois retrace enfin les divers incidents qui survinrent jusqu'au jour où il apprit la fatale nouvelle de l'assassinat de sa fille à Ville-d'Avray.

Il ajoute qu'il lui est posée. Wladimiroff nie que M. Magois lui ait signifié son congé. C'est Mme Dida, ajoute-t-il, qui m'a dit qu'en présence du refus de son père, je devais m'éloigner. Quant à elle, elle me dit qu'elle continuerait à me voir et me donna rendez-vous pour le lendemain. (Bruit).

« Je promets de ne pas m'en aller. Le vrai, c'est que vous avez voulu reprendre la lutte contre son père avec la fille. (Mouvement.)

Mme Magois

Mme Magois est ensuite entendue. Son arrivée à la barre produit une vive impression sur l'auditoire.

Je fus très étonnée, dit-elle quand ma fille m'annonça son projet de mariage. Le lendemain, M. Wladimiroff vint nous demander la main de notre fille.

— Mais, monsieur, lui dis-je, votre démarche m'étonne beaucoup. Nous ne vous connaissons pas et comme cela, du jour au blanc, vous tombez amoureux de ma fille. Comment expliquez-vous cela ;

— Ah ! répondit-il, quand je l'ai vue hier, cela a été comme un coup de foudre pour moi.

— Cependant, ajoutai-je, vous me semblez bien jeune ; vous l'abandonnerez peut être... Et puis vous vous méprenez peut-être sur la fortune véritable de ma fille. Elle ne peut disposer que de rentes.

Quand il fut sorti, ma fille me dit : « Et, bien, comment le trouves-tu ? J'espère qu'il plaît comme il faut ;

— Certainement ! répondis-je, mais on ne se marie pas comme cela : il nous faut savoir qui il est.

— Ah ! me dit ma fille, pas d'observations, mère j'en ai assez ! Je trouve un jeune homme qui est bien, il me plaît, je le veux !

Nous avions eu de tant de peine que je ne voulus pas la contrarier : aussi, lui laissai-je de l'espoir. Je pensai que, même, si réellement ce jeune homme était digne d'elle, le mariage rétablirait peut-être sa santé bien ébranlée. Hélas ! comme je me trompais ! Peu de temps après, ma fille portait déjà sur ses bras les marques de ses brutalités. Et comme je lui demandais si elle n'était pas folle de vouloir s'unir à un homme brutal et méchant elle me répondit : Que veux-tu ? Je l'aime ! Et puis, il n'est pas toujours méchant...

Mme Magois parle ensuite des scènes déjà rapportées par son mari et parle d'une lettre qu'elle adressa à une de ses amies, Mme de Closmadeuc, pour la prier d'engager sa fille à renoncer à ce mariage.

Mme Magois ajoute : J'étais navrée de voir que ma fille persistait dans son projet de mariage. Je lui dis un jour : Tu t'es compromise, mon enfant ; mais à tout péché miséricorde ! Retire-toi dans un couvent, si tu veux, mais ne t'unis pas à lui.

Malgré toutes mes exhortations, l'accusé qui avait beaucoup d'empire sur ma fille, lui fit cédé une note et l'intimidait toujours dans l'idée de l'épouser.

Enfin, Mme Magois a la voix étranglée par les sanglots quand elle raconte le terrible coup qu'elle reçut en apprenant un soir par Clary que Mme Dida n'était pas rentrée et que lorsqu'on est allé aux renseignements auprès de la police, on apprit, hélà ! la triste vérité que ma pauvre fille était morte. (Mouvement prolongé.)

La petite Dida

Après une série de questions posées à Mme Magois par Me Demange et Gervillo-Réache et par le procureur de la République, le président donne l'ordre d'introduire Mlle Jeanne Dida, fille de la victime. C'est au milieu de la plus grande émotion que cette mignonne fillette, qui porte le deuil de sa pauvre mère, prête serment et répond aux questions que lui pose le président avec une très grande bienveillance.

D. — Vous vous nommez Jeanne Dida ; quel est votre âge ?

R. — Onze ans, monsieur.

D. — Avez-vous vu souvent votre mère avec Wladimiroff ?

R. — Souvent souvent, oui, monsieur.

D. — Est-ce qu'il était méchant ?

R. — Il se mettait en colère assez souvent contre maman.

D. — Et contre vous ?

R. — Non, monsieur.

D. — Que s'est-il passé le jour où votre mère vous a quittée ?

R. — Le matin, maman m'a dit qu'elle était pressée de sortir, et elle s'impatientait en voyant que Clary ne venait pas. Je lui ai dit : C'est M. Pierre que la vas voir ? Elle m'a répondu : Oui, ma mignonne. Car il m'a dit que si je ne lui apportais pas mon consentement avant dix heures, il me enverrait à Longchamp.

D. — Etes-vous bien sûre que votre mère ait dit que l'accusé la tuerait et se tuerait ensuite ?

R. — Oh ! oui, monsieur.

Interpellé, Wladimiroff proteste contre l'accusation.

L'audience est suspendue.

Les médecins

Après la suspension d'audience, on entend les médecins qui déposent sur l'état de santé de Mme Dida.

Reconnaissant que celle-ci abusait de la morphine, l'un d'eux soutient que cette passion supprime toute excitation génitale.

La femme de chambre

La femme de chambre de la victime raconte les scènes qui avaient lieu entre Mme Dida dont elle avait fait l'éloge, et Wladimiroff.

Elle avoua à sa fille que Mme Dida, sa victime, avait été tuée par Wladimiroff.

La fillette écrivit alors à Mme Wladimiroff une lettre que lit le Président et ou elle dit qu'elle osera voir monter sur l'échafaud celui qui fit deux orphelines.

L'audience est levée à 6 h. 35.

Dernière Heure

Le Conseil supérieur du travail

Paris, 22 janvier. — Voici des détails complémentaires sur le conseil supérieur du travail :

L'*Officiel* publiera incessamment un décret instituant le nouveau conseil supérieur du travail. En voici la composition exacte : il comprendra 18 ouvriers et 18 patrons et 18 spécialistes. Il y aura en outre un certain nombre des membres de droite. Les sénateurs seront : Jules Simon, Tolain, Challemel-Lacour et Richard Waddington. Parmi les députés, MM. Mesureur, Léon Say, Thévenet, *Pierre Legrand*, Jamais, Burdeau, Siegfried, Ricard et le comte de Mun.

Ce dernier, membre de la droite, est défenseur de théories socialistes particulières.

Parmi les ouvriers, on citera : Jules Guesde, ancien membre du Parlement, nous citerons : MM. *Depasse*, et Willaud, anciens conseillers municipaux de Paris, Denis Poulet, manufacturier, Prédé, secrétaire général de la fédération des ouvriers typographes, *Lamendin*, secrétaire général des mineurs du Pas-de-Calais, Rambaud, secrétaire général des mineurs de la Loire, Rochet, secrétaire des ouvriers tisseurs de lin, Pinance et Debaye, ouvriers, Ribanier, secrétaire général de la bourse du travail, Motte Rou, imprimeur à Roubaix, président du syndicat général de l'alimentation, Bertrand, président de la chambre syndicale des batiments.

Parmi les membres de droit, figurent le président du Conseil municipal de Paris, le président de la Chambre de commerce, le président du Tribunal de commerce de la Seine, le directeur général des travaux de Paris, le directeur général des mines et le directeur général des chemins de fer. Le Conseil sera présidé par le ministre du commerce il y aura quatre vice-présidents, deux sénateurs Jules Simon et Challemel-Lacour, et deux députés, MM. Léon Say et Mesureur.

Un prêtre accusé d'infanticide ET D'ESCROQUERIE

On nous télégraphie de Bordeaux :

L'abbé Martin Lapoumère, âgé de 44 ans, curé de la commune de Saint-Sulpice-de-Feuillerages, canton de Monségur, avait accueilli depuis plusieurs mois dans son pres-